REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 007-200039824-20260415-262026-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Madame Marion HOUETZ, Présidente.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	7 Avril 2026
Membres en exercice	32	Date de publication	8 Avril 2026
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	31	Secrétaire de séance	Marie-France FABREGES
Membres absents *(y compris les procurations)*	1	POUR : 32	
Nombre de procurations	1	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes *(y compris les procurations)*	32	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	X	CHOVA Audrey	X	JOURDAN Lucie	X	ORIVES Eric	X
BADIA Armand	X	CONDOR Alain	X	LEFRERE François	X	PALLOT Thierry	X
BARKATS Michael	X	D'IMPERIO Cédric	X	MARTIN Nicolas	X	RECULET Virginie	X
BONNET Georges	X	ETNA Sandra	X	MAZON Cédric	X	TERME Annie	X
BOUET Lynda	X	FABREGES Marie-France	X	MEJEAN Florian	X	TESTUD Jean Luc	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	MINJOULAT REY Claude	Procuration à M. MONIER	VALETTE Alain	X
CHAMBON Annie	X	GEIGUER Jacques	X	MONIER Magalie	X	VANDEVELDE Hélène	X
CHAPUIS Pierre	X	HOUETZ Marion	X	MOURARET Christine	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 26.2026

Détermination du nombre de vice-présidents :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.5211-6, L. 5211-10 ;
Vu les statuts de la communauté de communes annexés à l'arrêté préfectoral N° 07-2017-09-25-004 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2025-10-14-00017 en date du 14.10.2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;
Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;
Considérant que pour notre communauté de communes, le nombre de vice-président à 20% de l'effectif avec accord local (32 conseillers communautaires) est de 6.4 arrondi à l'entier supérieur soit 7,
Considérant que pour notre communauté de communes, le nombre de vice-président à 30% de l'effectif avec accord local (32 conseillers communautaires) est de 9.6 arrondi à l'entier inférieur soit 9, si demande à la majorité des 2/3 des membres du conseil communautaire,

La Présidente propose de fixer le nombre de vice-présidents à 6 (six).

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :
- de fixer le nombre de vice-présidents à 6 (six).

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 16 Avril 2026

CDC ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS 07330 THUEYTS

La Présidente,
Marion HOUETZ

La secrétaire de séance,
Marie-France FABREGES